

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE  
DE L'ASA DU CANAL D'ILLEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2022-5

Séance du 23 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mai à dix-huit heures, le syndicat de l'ASA du Canal d'Ille s'est réuni à Ille sur Têt sous la présidence de Monsieur Etienne MARGALL Président.

**Présents : Madame Béatrice BOUZAN, Messieurs Daniel BLANC, Jean-Pierre BOUSQUET, Patrice CALMON, Stéphane FRIEDERICK, Etienne MARGALL, Jacques RONDE, Gérard SIMON et Marc SIMON.**

Monsieur Gérard SIMON a été nommé secrétaire.

Le Président présente au Conseil Syndical qu'il faut effectuer une décision modificative afin d'affecter les résultats et d'effectuer des virements de crédits.

**Nombre de voix**

En exercice : 12  
qui ont voté : 8

**Date de la convocation**

Le 13 mai 2022

**OBJET**

**Décision  
Modificative  
n° 1**

Acte rendu exécutoire  
après publication

Le 02/11/2021

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montant	Comptes	Montant
Virement à la section d'investissement			023	12 130,97
Entretien réseaux			615232	10 000,00
Publicité, publications			623	1 000,00
Autres Impôts			637	5 000,00
Titres annulés			673	400,00
Autres charges exceptionnelles			678	112 453,52
<b>Fonctionnement dépenses</b>				<b>144 984,49</b>
	<b>Solde</b>	<b>144 984,49</b>		
Résultats antérieurs reportés			002	144 984,49
<b>Fonctionnement recettes</b>				<b>144 984,49</b>
	<b>Solde</b>	<b>144 984,49</b>		
Frais d'études, de recherche			203	20 000,00
<b>Investissement dépenses</b>				<b>20 000,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>20 000,00</b>		
Solde d'exécution de la section d'investissement			001	7 869,03
Virement de la section de fonctionnement			021	12 130,97
<b>Investissement recettes</b>				<b>20 000,00</b>
	<b>Solde</b>	<b>20 000,00</b>		

Après discussion, le syndicat décide à l'unanimité :

- la décision modificative n°1 ;
- Autorise le président à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré à Ille sur Têt les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,


